

Liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin

VOYAGEURS À GRANDE VITESSE ET FRET



INSERTION RÉGIONALE DU PROJET

Etude d'aménagement et de développement

Rapport de synthèse
Septembre 1996

*Éléments pour la constitution
des dossiers réglementaires*

Ce document a été élaboré, avec l'aide de M. Pierre BARBE RICHAUD, sur les bases du rapport de synthèse (Juillet 1996) des études d'aménagement et de développement confiées au bureau d'études SEEE groupe INGEROP.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- **ÉTAT ACTUEL ET ÉVOLUTIONS**

1. ENJEUX EUROPÉENS
2. RELATIONS INTERRÉGIONALES
3. DÉMOGRAPHIE ET STRUCTURE URBAINE
4. ÉCONOMIE
5. DYNAMIQUES ET POTENTIALITÉS DE DÉVELOPPEMENT
6. ORGANISATION DES ENTREPRISES ET DES MARCHÉS
7. TRANSPORT
8. ORGANISATION DU TERRITOIRE

- **INSERTION RÉGIONALE DU PROJET**

9. EFFETS SUR L'EMPLOI
10. COHÉRENCE AVEC LES PERSPECTIVES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT
11. PÔLES DE TRANSPORT

CONCLUSION GÉNÉRALE

Introduction

La Région Rhône-Alpes est la deuxième Région de France par sa population, sa superficie mais aussi par ses activités économiques et de recherche-enseignement.

Cette situation s'explique par trois atouts majeurs : un réseau urbain complémentaire à une grande métropole et structurant son territoire, une activité économique diversifiée qui s'appuie aussi bien sur les plus grands groupes français et étrangers que sur un tissu très riche de PME-PMI, des infrastructures de communications exceptionnellement modernes et performantes.

En complétant le maillage des réseaux français et européen à grande vitesse, le projet transalpin renforce la situation et le rayonnement de Rhône-Alpes.

En s'insérant dans le territoire régional, il est potentiellement porteur de conséquences en matière de développement économique et socio-économique, de structuration et de mise en valeur des espaces.

La présente note de cadrage s'attache à identifier et évaluer les enjeux d'aménagement et les potentialités de développement liés à la réalisation des deux composantes voyageurs et marchandises, du projet.

Elle comprend :

- Une analyse de l'existant et des tendances naturelles d'évolution, tant du point de vue économique et socio-économique, que sous l'angle des territoires.
- Une approche des conséquences du projet sur le développement économique et l'aménagement du territoire.